

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, selon les exigences de l'Article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 8 juillet 2019 à 19h30 au centre municipal de la municipalité de Mayo, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **4631 Route 315** : Demande d'un permis d'agrandissement pour un garage. Zonage Article 43.2 : Marge minimale latérale de trois (3) mètres et Article 40 : dimensions d'un bâtiment complémentaire jusqu'à concurrence de 50% de la superficie du sol du bâtiment principal.
- **80 chemin de la Rivière-Blanche** : Demande d'un permis pour bâtiment accessoire. Zonage Article 58 : Utilisation d'un conteneur comme local (remise) est prohibé pour des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Mayo, Québec, ce 17^e jour du mois de juin de l'an 2019.



Martin Cousineau
Directeur général et secrétaire-trésorier